

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2015

COMPTE RENDU

L'an deux mille quinze, le vingt-six mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ROMAIN DE COLBOSC, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand GIRARDIN, Maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaient présents : MM. GIRARDIN, FOUACHE, Mme RINGOT, M. GASNIER, Mme CADINOT, M. BOUTIN, Mme COLBOC, MM. PREVEL, QUEVREMONT, COTTARD, PALFRAY, Mmes LEBRUN, LEROY, M. DUBOURG, Mme MULLER, M. FAVENNEC, Mmes COUTANCE, LAINE, M. CARON, Mme MALANDAIN, M. LEBOUVIER, Mmes ROUX, REBEUF.-

Etaient excusés : M. GUEROUT (pouvoir donné à M. PREVEL) Mmes TASSERIE (pouvoir donné à Mme CADINOT), DAVID-BEAULIEU (pouvoir donné à Mme MULLER), M. LECLERCQ (pouvoir donné à Mme MALANDAIN)-

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LAINE a été élue secrétaire.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance :

Monsieur FOUACHE signale qu'il est mentionné à la page 7 que c'est la partie Est des allées du cimetière qui avait été réalisée alors que c'est la partie sud.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la dernière séance sous réserve de cette modification.

COMMUNICATIONS

Monsieur le Maire fait part au conseil de la disparition de Monsieur CLAUDE SAUTREUIL, conseiller municipal de 1995 à 2001, survenu le 20 mars dernier et de la disparition de Monsieur GERMAIN PATIN, Adjoint au Maire de 2001 à 2008, survenu le 21 mars dernier.

Il a été respecté une minute de silence en leur mémoire.

Monsieur le Maire transmet au conseil les remerciements de Monsieur et Madame LESCENE pour les marques de sympathie exprimées par les conseillers municipaux à l'occasion du décès de la mère de Madame LESCENE

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée les prochaines dates à retenir :

- Elections départementales : 29 mars
- Réunion d'information sur l'utilisation des défibrillateurs : 14 avril
- Repas des Aînés : 26 avril
- Voyage des Aînés : 2 et 9 juin
- Remise des dictionnaires : 12 juin
- Fête des drapeaux : 21 juin

➤ ASSOCIATION LE SIROCO

- ↳ Présentation du rapport d'activités de l'année 2014
- ↳ Présentation et analyse du compte de résultat de l'année 2014
- ↳ Examen du budget prévisionnel 2015

➤ MAISON POUR TOUS

- ↳ Présentation du rapport d'activités de l'année 2014
- ↳ Présentation et analyse du compte de résultat de l'année 2014
- ↳ Examen du budget prévisionnel 2015

Délibération n°04/2015 : SIROCO – Modification des tarifs des locations

A la demande de l'association « Le Siroco », il est proposé au conseil la création d'un tarif pour la mise à disposition de la scène de 200€ pour tous les utilisateurs avec une caution de 2 000 €. Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instituer un tarif de 200 € pour la mise à la disposition de la scène avec une caution de 2 000€.

Afin de prévenir les désistements tardifs qui ne permettent pas d'optimiser l'occupation de la salle, il est proposé au conseil de fixer le montant de la location qui ne sera pas restitué de la manière suivante :

- Désistement 3 mois avant la date réservée : application d'une retenue de 25%
- Désistement 2 mois avant la date réservée : application d'une retenue de 50%
- Désistement 1 mois avant la date réservée : application d'une retenue de 100%

Décision : le conseil municipal, à la majorité (21 pour, 6 abstentions - M. CARON, Mme MALANDAIN, MM. LECLERCQ (pouvoir donné à Mme MALANDAIN), LEBOUVIER, Mmes ROUX, REBEUF), décide d'instituer les retenues mentionnées ci-dessus en cas de désistement.

Délibération n°05/2015 : ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES ZA n°85, 87, 88 et 89 - Modification

Par courrier du 23 février 2015 le Département de la Seine-Maritime a porté à la connaissance de la Ville que les parcelles cadastrées section ZA n°87, 88 et 89 ont chacune une entrée charretière permettant l'accès des propriétés riveraines à la RD81, ce qui implique l'institution d'une servitude de passage sur chaque propriété. Etant donné que ces servitudes sont de nature à remettre en cause un aménagement « mode doux » le long de la RD81, il est proposé au conseil de ne plus acquérir ces trois parcelles mais de confirmer l'acquisition de la parcelle cadastrée ZA 85.

Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renoncer à l'acquisition des parcelles cadastrées section ZA n°87, 88 et 89 et confirme sa décision d'acquérir la parcelle cadastrée ZA 85.

Délibération n°06/2015 : CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES – Renouvellement

Lors de sa séance du 11 décembre 2014, le conseil municipal avait décidé d'accepter la proposition du centre de gestion avec une franchise supérieure à 10 jours par arrêt en maladie ordinaire pour les agents affiliés à la CNRACL.

Le centre de gestion propose une franchise de 30 jours au taux de 5,11 % au lieu de 6,10% pour une franchise de 10 jours.

Compte tenu que la durée moyenne d'un arrêt en maladie ordinaire est de 5 jours, il est proposé au conseil d'accepter cette nouvelle proposition.

Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la proposition du centre de gestion pour une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire pour les agents affiliés à la CNRACL au taux de 5,11%.

Délibération n°07/2015 : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE SANTE/PREVENTION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SEINE-MARITIME - Renouvellement

Il est proposé au conseil de renouveler son adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour une durée de 4 ans.

Les missions de prévention comprennent l'action sur le milieu professionnel et la surveillance médicale des agents de la collectivité.

En 2014, le tarif de ce service était de 65,90 € par visite médicale

Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Délibération n°08/2015 : MAINTENANCE ET DEPANNAGE PONCTUEL DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Par courrier du 24 février 2015 le Syndicat Départemental d'Energie (SDE) a communiqué à la Ville le résultat de l'appel d'offre lancé pour la mise en place à compter du 1^{er} avril 2015 du contrat d'entretien du service public de l'éclairage public mutualisé. L'entreprise retenue est Réseaux Environnement.

La prestation de service d'entretien comprend les opérations de maintenance préventive et curative avec obligation de résultat.

Sur la base de 755 foyers lumineux et 24 armoires, le devis pour la commune de Saint Romain est de 15 218,54 € TTC pour la 1^{ère} année, auquel s'ajoutera la contribution de fonctionnement au SDE76 de 779 €/an.

Le SDE propose aussi à la Ville 2 options :

- Option n°1 : mise à jour et géolocalisation du réseau si la commune souhaite mettre en ligne son réseau sur le guichet unique (pour l'instruction des Déclaration d'Intention de Commencer de Travaux - DICT) : 3 930,96 € TTC pour lequel le SDE versera 2 620,64 € de subvention
- Option n°2 : prestation de guichet unique à 1701,91 € TTC pour 4 ans avec une moyenne de 10DT (Déclarations de projets de Travaux)/DICT instruites par an.

Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la proposition du SDE et retient les deux options proposées.

Délibération n°09/2015 : APPEL A PROJET 2014 DU DEPARTEMENT DE LA SEINE – MARITIME POUR L' « URBANISATION DURABLE DES CENTRES-BOURGS »

Dans le cadre de son partenariat avec les communes le Département de la Seine-Maritime a décidé de lancer un appel à projet en faveur de l'urbanisation durable des centres-bourgs.

Cet appel à projet s'adresse aux communes qui souhaitent faire évoluer un secteur urbain. Cette évolution doit notamment comporter un volet habitat obligatoire et respecter les principes du référentiel « urbanisation durable » (règlement joint en annexe à la présente).

Les projets sélectionnés bénéficieront d'un accompagnement méthodologique dans la phase de consolidation et de faisabilité du projet ainsi qu'un soutien financier.

Il est proposé au conseil de faire acte de candidature pour le projet « amélioration de l'habitat volontaire en centre-ville accompagnée d'un programme de revitalisation des commerces » qui avait été proposé dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de l'Etat.

Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire acte de candidature à l'appel à projet en faveur de l'urbanisation durable des centres-bourgs lancé par le Département de la Seine-Maritime.

Délibération n°10/2015 : ASSOCIATION FLORYSAGE - ADHESION

Il est proposé au conseil d'adhérer à l'association Florysage qui propose de susciter, entreprendre et accompagner toutes les actions tendant à promouvoir l'amélioration du cadre de vie par le fleurissement et l'aménagement paysager auprès des communes de Normandie.

Le montant de la cotisation est de 50 € + le nombre d'habitants x 0,135 € = 571,24€

Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'association Florysage.

FINANCES

Délibération n°11/2015 : COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA VILLE

Il est proposé au Conseil d'examiner le compte administratif 2014 ci-joint dont les résultats sont les suivants :

A- Section Fonctionnement

Recettes	4 030 316,41 €
Dépenses	3 645 573,75 €
Soit un excédent de clôture de	384 742,66 €

B- Section investissement

Recettes	2 624 797,01 €
Dépenses	2 136 040,06 €
Soit un excédent de	488 756,95 €

Restes à réaliser

<i>Recettes</i>	<i>306 874,31 €</i>
<i>Dépenses</i>	<i>474 551,04 €</i>
<i>Soit un excédent de</i>	<i>321 080,22 €</i>

Sous la présidence de Monsieur GASNIER, doyen de l'assemblée,
le conseil municipal,

A la majorité (20 voix pour -M. GIRARDIN s'étant retiré-, 6 abstentions M. CARON, Mme MALANDAIN, MM. LECLERCQ (pouvoir donné à Mme MALANDAIN), LEBOUVIER, Mmes ROUX, REBEUF- car le groupe « Une juste attention » avait voté contre le budget primitif 2014 mais constate que le budget est bien tenu),

APPROUVE le compte administratif 2014 de la Ville.

Délibération n°12/2015 : COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA REGIE MUNICIPALE DE TRANSPORT

Il est proposé au Conseil d'examiner le compte administratif 2014 ci-joint dont les résultats sont les suivants :

Section Fonctionnement

Recettes	21 338,38 €
Dépenses	17 609,28 €
Soit un excédent de clôture de	3 729,10 €

Sous la présidence de Monsieur GASNIER, doyen de l'assemblée,
Le conseil municipal,

A la majorité (20 voix pour -M. GIRARDIN s'étant retiré- 6 abstentions - M. CARON, Mme MALANDAIN, MM. LECLERCQ (pouvoir donné à Mme MALANDAIN), LEBOUVIER, Mmes ROUX, REBEUF- car le groupe « Une juste attention » n'est pas favorable au fonctionnement de ce train)

APPROUVE le compte administratif 2014 de la Régie municipale de transport.

Délibérations n°13/2015 et 14/2015 : COMPTES DE GESTION 2014 DE LA VILLE ET DE LA REGIE MUNICIPALE DE TRANSPORT

Le Conseil, A l'unanimité,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les compte de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes des tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT la bonne gestion du Receveur,

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2- Statuant sur l'exécution du budget 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que les comptes de gestion de la Ville de Saint Romain et de la Régie de transport dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Délibération n°15/2015 : AFFECTATION DU RESULTAT 2014 DE LA VILLE

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 (excédent de clôture de la section de fonctionnement) a été arrêté à 384 742,66 € au compte administratif 2014. La comptabilité publique prévoit que son affectation soit portée en excédent de fonctionnement à reporter au budget primitif 2015.

Le résultat d'investissement de l'exercice 2014 a été arrêté à 488 756,95 € au compte administratif 2014. La comptabilité publique prévoit que son affectation soit portée en excédent d'investissement à reporter au budget primitif 2015.

Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'affectation du résultat de l'exercice 2014 comme exposé ci-dessus.

Délibération n°16/2015 : AFFECTATION DU RESULTAT 2014 DE LA REGIE MUNICIPALE DE TRANSPORT

Le résultat de l'exercice 2014 (excédent de clôture de la section de fonctionnement) a été arrêté à 3 729,10 € au compte administratif 2014. La comptabilité publique prévoit que son affectation doit être décidée par l'assemblée délibérante de la manière suivante :

- en l'absence de section d'investissement, l'excédent de fonctionnement est à reporter au budget primitif 2015.

Il est donc demandé au conseil de décider l'affectation du résultat de l'exercice 2014 comme exposé ci-dessus.

Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'affectation du résultat de l'exercice 2014 comme exposé ci-dessus.

Délibération n°17/2015 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Il est proposé au conseil le maintien du niveau des taux d'imposition 2014 :

Taxe	Taux communal
Taxe d'habitation	9,62%
Foncier bâti	20,50%
Foncier non bâti	36,22%

Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, décide la fixation des taux d'imposition 2015 comme exposé ci-dessus.

Délibération n°18/2015 : BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA VILLE :

Subventions aux associations :

ASSOCIATIONS	BUDGET 2014	REALISE 2014	PROPOSITIONS BP 2015
ACPG	164,00	164,00	164,00
36-15 Association	164,00	164,00	164,00
Aéro-Club de l'Estuaire de la Seine	305,00	305,00	305,00
Ass. Des Saint Romain de France	200,00	200,00	200,00
Club Canin (Agility)	164,00	164,00	164,00
Comité de Jumelage Adendorf	534,00	534,00	534,00
Confrérie du Boudin	653,00	653,00	653,00
Coopérative Ecole Maternelle	305,00	305,00	305,00
Coopérative Ecole Primaire	305,00	305,00	305,00
Eco-Choix	164,00	164,00	164,00
Excelsior	164,00	164,00	164,00
FNACA	164,00	164,00	164,00
G.A.C.C.S.R.	164,00	164,00	164,00
Hand Ball Club	164,00	164,00	

La Hêtraie	305,00	305,00	305,00
La Pétanque Saint Romanaise	164,00	164,00	164,00
Les Médaillés Militaires	65,00	65,00	65,00
Moto Club Escorte	164,00	164,00	164,00
S.R.A.C (Saint Romain Athlétic Club)	164,00	164,00	164,00
S.R.A.C. subvention pour école de foot	12 405,00	12 405,00	12 405,00
S.R.T.C (Tennis club)	164,00	164,00	164,00
S.R.T.C - Subvention école de tennis	1 247,00	1 247,00	1 247,00
Saint Romain Loisirs	11 500,00	11 500,00	11 500,00
Saint Romain Tennis Ballon	164,00	164,00	164,00
Saint-Romain Volley Ball (SRVB)	164,00	164,00	164,00
Saxos St Romain	164,00	164,00	164,00
Salon du mariage	164,00	164,00	164,00
Seine en musique	164,00	164,00	164,00
Siroco - loyer	40 000,00	40 000,00	40 000,00
SiRoCo - Reversements locations	21 000,00	21 000,00	21 000,00
Siroco - solde N-1	5 917,60	5 917,60	8 567,60
SiRoCo - Subvention de fonctionnement	93 558,00	93 558,00	93 558,00
Union des commerçants	305,00	305,00	305,00
Union Nationale des Parachutistes	164,00	164,00	164,00
Vélo Club Saint Romanais	164,00	164,00	164,00
SOLID-ADOS	164,00	164,00	164,00
CLUB NAUTIQUE	163,00	163,00	164,00
LES PETITS LUTINS DE FRANCOIS HANIN			164,00
SUR LE CHEMIN DE L'ECOLE			164,00
Divers	779,00		451,00
SOUS-TOTAL ASSOCIATIONS	192 826,60	192 047,60	195 313,60
Subvention (MPT) fonctionnement	28 370,00	28 370,00	28 370,00
Subvention MPT - CAF temps libre	18 200,00	18 200,00	18 200,00
Subvention loyer (Maison Pour Tous)	26 900,27	26 900,27	27 000,00
2012 : Subv. bibliothèque (livres= 4000 + fournitures=1000 + part.5 h laurence 2014 : livres = 4000 €	11 000,00	11 000,00	11 000,00
Conseil Municipal Jeunes - sur justificatifs	2 000,00	1 030,00	2 000,00
SOUS-TOTAL MPT	86 470,27	85 500,27	86 570,00
Fonjep 2014	37 132,00	37 131,19	38 541,80
Réseau Normand 2014	123 016,00	123 016,00	122 393,76
SOUS-TOTAL MPT	160 148,00	160 147,19	160 935,56
TOTAL MAISON POUR TOUS	246 618,27	245 647,46	247 505,56
TOTAL GENERAL	439 444,87	437 695,06	442 819,16

Le conseil, à la majorité (25 pour, 1 abstention – Mme CADINOT en raison de ses fonctions dans l'une des associations concernées), adopte les subventions proposées ci-dessus.

Choix des investissements à réaliser :

	PROPOSITIONS 2015	BESOIN DE FINANCEME NT	CHOIX 2015
Vie associative, sportive et culturelle	247 580	247 580	101 500
<u>SRAC</u>			
* Etude terrain synthétique	11 000	11 000	11 000
* Protection pour abriter les spectateurs	2 880	2 880	
* Changement des buts	1 500	1 500	1 500
* Changement des fenêtres du club house	3 400	3 400	1 000
<u>Salle omnisports:</u>			
* Réfection toiture	28 000	28 000	
* Réfection du sol+remplacement portes	60 000	60 000	60 000
* Eclairage	21 000	21 000	
<u>SiRoCo:</u>			
Divers équipements	10 000	10 000	10 000
Rénovation du hall	20 400	20 400	
<u>M.P.T.:</u>			
remplacement des fenêtres du Dojo	67 200	67 200	18 000
création de toilettes handicapés	15 600	15 600	
Eclairage salle du 3ème âge	3 600	3 600	
Création d'une réserve (fin) - achat d'étagères	3 000	3 000	
Espaces et bâtiments communaux	279 351	279 351	96 000
bâtiments communaux	165 491	165 491	9 500
Cimetière- réalisation de poteaux numérotés	2 376	2 376	500
Cimetière - Réalisation de 2 allées en béton désactivé	28 200	28 200	
Cimetière- réalisation de 2 allées en enrobé	15 000	15 000	
Cimetière - Automatisation de l'accès	3 600	3 600	
PAIO - création d'un parking	64 000	64 000	
travaux de remise en état du grand orgue	15 600	15 600	
Isolation du grenier de la mairie - fin	4 800	4 800	
isolation salle du conseil	5 435	5 435	
modification du chauffage salle du conseil	6 720	6 720	

Logements gendarmerie autoroutière-fin du remplacement des portes de garage	5 760	5 760	
Etudes	5 000	5 000	4 000
Temple-travaux d'accessibilité	9 000	9 000	5 000
voirie - éclairage	113 860	113 860	86 500
Rénovation aire de jeux parking de la Boutresse	26 000	26 000	20 000
Mise en place de signaux sonores pour les malvoyants au niveau des feux	9 000	9 000	
Parking Val budel	64 000	64 000	60 000
travaux d'éclairage public (mise en place de variateurs)	5 000	5 000	4 500
Signalétique centre bourg	6 500	6 500	
Acquisition d'un radar pédagogique	3 360	3 360	2 000
Developpement urbain et durable	15 000	750	750
Installation d'une borne de rechargement pour véhicules électriques	15 000	750	750
Vie scolaire et périscolaire	5 000	5 000	3 000
Acquisition de mobilier	5 000	5 000	3 000
Attractivité et rayonnement	3 600	3 600	2 050
Acquisition de 2 stands	3 600	3 600	2 050
Mairie	102 700	102 700	57 700
Services Administratifs + Frais divers	21 000	21 000	20 000
Equipement informatique	4 000	4 000	3 000
Police municipale			
Acquisition d'un véhicule	17 000	17 000	17 000
Engagements contractuels	31 500	31 500	25 000
Chauffage des bâtiments communaux P3	8 500	8 500	10 000
Acquisition des parcelles ZA85, 87, 88 et 89	23 000	23 000	15 000
Services techniques	50 200	50 200	12 700
Acquisition de véhicules	16 200	16 200	
Acquisition de tables et chaises	2 400	2 400	700
Acquisition de barrières	3 600	3 600	2 000
Acquisition d'un chariot élévateur	18 000	18 000	
Outillage/petit équipement (ligne budgétaire)	10 000	10 000	10 000
TOTAL	653 231	638 981	261 000

Le conseil municipal, à la majorité (21 pour, 6 contre - M. CARON, Mme MALANDAIN, MM. LECLERCQ (pouvoir donné à Mme MALANDAIN), LEBOUVIER, Mmes ROUX, REBEUF- car le groupe « Une juste attention » n'aurait pas forcément fait les mêmes choix d'investissement) adopte les choix d'investissement mentionnés ci-dessus.

Vote du budget primitif 2015

Monsieur le Maire propose à l'assemblée un projet de budget primitif 2015 équilibré en dépenses et en recettes en section de fonctionnement à 3 923 048,40 € et en section d'investissement à 4 300 475,25 €, tenant compte des coûts de fonctionnement estimés et du choix des investissements à réaliser fait précédemment.

Le conseil municipal, à la majorité (21 pour, 6 contre - M. CARON, Mme MALANDAIN, MM. LECLERCQ (pouvoir donné à Mme MALANDAIN), LEBOUVIER, Mmes ROUX, REBEUF), adopte le budget primitif 2015 de la Ville ainsi présenté.

Délibération n°19/2015 : VOTE DU BUDGET ANNEXE DE LA REGIE MUNICIPALE DE TRANSPORT :
--

Monsieur le Maire propose au conseil d'adopter le budget annexe de la Ville concernant le fonctionnement du petit train. Ce budget est équilibré en dépenses et recettes à 12 069,10 €.

Le conseil municipal, à la majorité (21 pour, 6 contre - M. CARON, Mme MALANDAIN, MM. LECLERCQ (pouvoir donné à Mme MALANDAIN), LEBOUVIER, Mmes ROUX, REBEUF), adopte le budget primitif 2015 de la Régie de transport ainsi présenté.

La séance a été levée à 23h30.

*La secrétaire de séance,
Alexandra LAINE*